

S3PI Estuaire de l'Adour
Groupe Risque Majeurs
Réunion du 30 novembre 2005 à 14h30
en mairie du Boucau

Ordre du jour :

ADA : exercice et intervention sécurité par Monsieur Iñaki ARBERAS, Directeur

BAYONNE : exercice et intervention TMD fer du 6 octobre 2005. Présentation par Mairie de Bayonne

PPRT : Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

CLIC Estuaire de l'Adour : projet de mise en place.

- Intervention DRIRE (CR GRM n°18, Décret 1 02 05, Circulaire Lepeltier 26 04 05),
- Information des Présidentes du GRM et du Gpe EAU (réunion inter-S3PI – Lyon),
- Position du GRM.

Questions diverses.

Mme Josette DUHART ouvre la séance, fait part des membres excusés et propose, avec l'accord de M. ARBERAS de donner la parole à Me ETCHEGARRAY en premier.

BAYONNE : exercice et intervention TMD fer du 6 octobre 2005.

Me ETCHEGARRAY indique que Bayonne est exposé à plusieurs risques majeurs, naturels, de par la confluence Nive – Adour, technologiques, de par l'activité TMD sur route, fer et port.

Il développe l'exercice relatif à un accident ferroviaire TMD sur la voie d'approvisionnement du terminal souffrier, à l'entrée de Bayonne, le 6 octobre dernier au matin, à une heure de grande circulation, dans le secteur du Lycée Cassin, de l'Hôpital, de l'accès aux bureaux,...

L'exercice avait pour but de tester les capacités de réaction de l'ensemble des services concernés en lien avec les pompiers.

Les médias avaient été informés préalablement et une plaquette a été distribuée à la population.

Il y a eu quelques « ratés » de communication dont les usagers du port et le GRM/S3PI.

Les problèmes de communication sont apparus dès le début de l'exercice et en particulier à partir de l'information sur un accident, par la radio, qui a enclenché de nombreux appels vers le standard de la mairie qui a vite été saturé de par, entre autre, de nombreux parents d'élèves très inquiets.

Le personnel municipal a parfaitement joué son rôle.

La conclusion de l'exercice a fait apparaître la nécessité de reconduire ce type d'exercice avec l'information adéquate vers la population.

Et pour ce qui est de la rencontre avec le GRM, il apparaît indispensable que l'ensemble des risques majeurs puissent être bien identifiés afin qu'ils soient tous pris en considération.

Le Commandant Geisler indique que les pompiers ont une pratique habituelle d'intervention sur un des risques majeurs, spécifique à Bayonne, durant les fêtes en août...

Pour cet exercice TMD, ce sont 40 véhicules et une centaine de personnel avec la Police qui ont été mobilisés et les opérations se sont bien déroulées.

Un débat est engagé sur la communication en temps de crise avec des interprétations parfois surprenantes comme, chez LBC, par une prise en considération réelle d'accidents mortels, au niveau du siège à Paris, alors que ce n'était qu'un des éléments d'un exercice classique ou bien, beaucoup plus sérieux, lors de l'explosion d'AZF à Toulouse en 2001.

Mme la Présidente indique que pour le Boucau, un plan spécifique a été mis en place sur cinq établissements scolaires en lien avec le SDIS 64.

ADA : exercice et intervention sécurité

Monsieur ARBERAS fait état d'un feu dans le parc à ferraille le 25 septembre dernier.

L'alerte a été déclenchée, les personnels sont intervenus à partir d'un pompage dans l'Adour et ont circonscrit l'incendie en 30 minutes.

Les pompiers sont également intervenus pour affiner l'extinction complète.

Les causes de l'incendie et le panache important de fumées qui s'en est dégagé concerne un stock de 70 tonnes d'acier recyclé, chargé de caoutchouc, venant de chez Michelin.

La livraison s'est effectuée par 3 camions pour un essai, sachant que ADA n'a pas l'habitude de travailler ce type de matériau.

En même temps, une intervention technique s'effectuait, au-dessus, sur le ponton.

Un plan de prévention avait pris en compte les risques en précisant la non utilisation de chalumeau. Malgré cela un soudeur a utilisé un chalumeau dont les étincelles ont enflammé le caoutchouc. ADA a, de ces faits, interrompu sa collaboration avec cette entreprise.

Six actions ont été engagées pour rectifier et éviter le retour de ce type d'accident sur le parc à ferraille : renforcer le plan de prévention, recenser les éléments de la structure et les points chauds, toute entreprise intervenante devra être équipée de poste-radio, une formation spécifique des cadres pour apporter des solutions à ce type de problème. M. ARBERAS présente ses excuses pour l'impact environnemental depuis cet incendie qui a duré 30 minutes.

Un débat fourni s'engage sur l'information de ADA vers, entre autres, les mairies qui a manqué, même si l'incendie n'a pas appelé au déclenchement du POI.

La mise en oeuvre d'une sirène est évoquée avec l'observation de M. AMIEL que celles qui existent et testées sont réservées aux PPI de LBC et Raffineries du Midi.

M. CHAPRIER fait observer qu'ici, il est demandé une transparence totale aux industriels alors que très récemment un brûlage important de bois s'est fait sur le banc St Bernard sans aucune information du dépôt.

Mme DARMENDRAIL et Me ETCHEGARRAY font part de leur étonnement d'apprendre ces faits.

(Après renseignements il s'est agi, en effet, d'un brûlage de bois, pour se réchauffer, par les travailleurs préparant le chantier de refoulement du déroctage sur le banc St Bernard...).

M. ARBERAS indique son grand intérêt pour cet échange dans le GRM. Il reconnaît ne pas avoir eu le réflexe d'avertir les mairies, ce qui sera désormais intégré dans les consignes.

Il poursuit sur, cette fois, un exercice POI, dont le thème portait sur une explosion du four avec projection d'acier en fusion qui blesse plusieurs opérateurs dont un plus gravement. Le POI est déclenché.

Conclusion : l'organisation a bien fonctionné.

Une coupure téléphonique, non prévue dans l'exercice, a compliqué les communications.

Le POI déclenché a fait intervenir rapidement les pompiers avec une observation concernant leur accueil qui nécessitera une meilleure organisation à ce niveau.

Parmi les blessés, certains étaient espagnols, ce qui suggère leur évacuation au mieux de leur intérêt. Il est étudié de nouvelles procédures en ce sens.

Pour ce qui est de la communication, on a fait attendre les journalistes. Leurs pressions et observations ont amené à rechercher une meilleure organisation de cette relation, avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

Une quarantaine de personnes a été mobilisée sur cet exercice.

M. IVANDEKICS dit que l'intérêt des industriels est d'échanger et de comparer sur les différentes pratiques d'intervention, les retours d'expérience et les feux réels qui se sont déclenchés sur les sites.

Le Commandant GEISLER précise que les relations pompiers – industriels sont excellentes. Et pour ce qui concerne l'incendie du parc à ferraille, autant il a été spectaculaire dans le dégagement de fumées, autant il n'a eu aucun caractère important. Ce qui est important dans l'organisation des secours est que le responsable connaisse parfaitement la situation du site.

M. BOTELLA demande comment fonctionne l'alerte vers les pompiers depuis les sites sur Tarnos.

MM IVANDEKICS et GEISLER indiquent qu'à partir du 18, qui sonne sur la CABAB, les pompiers partent. A la vue de l'exigence de moyens supplémentaires, c'est le département 40 qui prend le relai, puis la préfecture si la situation l'exige. Les pompiers de la CABAB ont exécuté 1012 sorties en 3 ans sur le 40. Tarnos paye le SDIS 64 et une nouvelle convention est en cours de négociations.

64 intervient pour tout plan rouge et 40 prend le relai.

PPRT : Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005.

M. COURRET indique que l'ensemble des thèmes CLIC dont le décret 02/2005, la circulaire de 04/2005, le décret PPRT de 09/2005 ont fait l'objet d'une réunion récente inter-S3PI à Lyon.

Tant au niveau du PPRT que des CLIC, ces textes sont en cours d'appréciation pour leur mise en application. Concernant le CLIC Estuaire de l'Adour, la démarche est en cours pour désigner les 5 collèges et la présidence désignés par le Préfet.

M. CLAVERIE demande des précisions sur les 5 collèges et la désignation du président dont il n'était pas prévu qu'il relève du Préfet.

M. COURRET répondra sur ces questions mais préfère développer les autres éléments constitutifs du CLIC dont son fonctionnement et son financement qui ont été traités à Lyon. L'état met en place une ligne budgétaire pour ce fonctionnement avec une analyse au cas par cas pour les expertises et la communication par des publications et animations. Ces points seront développés à une prochaine réunion avec les précisions attendues.

Sur un plan pratique, le CLIC est associé à l'élaboration du ou des PPRT qui est appelé à évoluer avec une révision tous les 5 ans.

La relation entre les risques évoqués dans l'étude de danger et l'impact pour les riverains est au centre de ce travail. L'appui d'une base de données sur les différents accidents permet d'affiner pour chaque site les plans de secours.

C'est le Préfet qui recense les établissements concernés et est chargé d'élaborer les plans fonction des sites SEVESO pour fin 2005 – début 2006.

M. AMIEL indique à nouveau que les 2 sites ciblés sont Raffinerie du Midi sur Boucau et LBC sur Tarnos avec une formation des services de l'Etat. La démarche est en cours pour un lancement par le Préfet d'un seul CLIC pour les 2 entreprises et 1 PPRT par département. Les rayons PPI ne se recoupent pas avec ceux des PPRT tout en observant que pour LBC, Anglet est concerné, mais c'est le Préfet 40 qui pilote. Pour RM c'est le 64.

Le PPRT demande 18 mois de délai pour apprécier les différents éléments : étude de danger, zones à risques avec habitations à exclure, notion de délaissement, expropriation.

Mle COURREGES demande sur quelle cartographie la commission PPRT va travailler.

M. AMIEL indique qu'un accident peut être très grave, à l'intérieur de l'établissement et est géré en tant que tel, mais un accident majeur est celui qui impacte au-delà de l'établissement. L'industriel, dans le cadre de l'application de l'arrêté 05/2000 met en place des « barrières », soit organisationnelle ou comment maîtriser le risque, soit des barrières matérielles dans le cadre du système de gestion de la sécurité. Le PPRT qui s'appuie sur l'étude de danger valide la série de barrières et différents autres verrous. Ces dispositions sont vérifiées par les administrations dont la DRIRE.

Les distances retenues dans les PPI servent de base en recherchant le plus grave des scénarios pour la gravité, la cinétique et les probabilités sous jacentes, exemple le triangle de feu.

Une discussion est engagée sur la spécificité du CLIC par rapport à l'exercice classique de l'enquête publique pour une ICPE, avec, ici, l'appel à expertise et pouvoir de décision.

La différence du PPRT par rapport aux POI et PPI portent essentiellement sur l'habitat riverain du site SEVESO avec un rôle important de la DDE.

Le rôle du Maire est abordé sous l'angle de ses prérogatives en matières de PPRInondation et PPRT au regard du PLU.

La relation Raffinerie du Midi et habitat riverain est longuement abordée, en particulier sur le sujet de « l'éventuelle expropriation et qui paye ? »

MM COURRET et AMIEL précisent que ces textes portant sur l'analyse des dangers avec les notions de gravité, probabilité et cinétique s'appliqueront au-delà de SEVESO sur les ICPE A.

Le cas de Maïtica est cité, ce qui suggère que c'est le PLU, avec les nouvelles règles d'urbanisme, qui va évoluer en intégrant ces données.

La question du CLIC et du S3PI est également abordée.

M. IVANDEKICS fait remarquer que le S3PI en tant que réunion plénière ne fonctionne plus. Seuls les groupes Eau et Risques Majeurs existent.

Mme DEQUEKER fait état d'une lettre du Député Maire Jean GRENET indiquant la mise en place du CLIC avec une réunion du S3PI prévue pour

le 19 décembre prochain à 10h, salle Paul Vaillant Couturier au Boucau.

M. AMIEL précise qu'une réunion du CLIC se tiendra l'après-midi. Il précise à nouveau que le CLIC fonctionnera à partir d'un texte et sur 2 établissements précis alors que le S3PI a une mission plus large et sur tous les risques.

Les S3PI ont fait l'objet d'une observation de l'Inspection Générale de l'Environnement.

M. CLAVERIE revient sur la désignation du Président du CLIC qui doit être indépendant des services de l'Etat.

M. BOTELLA demande comment est utilisé le budget du S3PI Estuaire de l'Adour, puisque le travail des groupes est basé sur le volontariat, certes, mais avec des coûts supportés par les maires d'Anglet et Boucau et par Environnement Intervention pour le secrétariat.

M. AMIEL indique que plusieurs actions ont été financées : les réunions de Bilbao, Lyon, Martigues, les revues,...

Mme la Présidente demande où en est la liste des membres du CLIC.

M. AMIEL dit que le problème de la représentation des administrations a porté sur la recherche d'un équilibre. La discussion a porté sur la participation de membres « titulaires » et « associés ». Seuls les « titulaires » auront un droit de vote et les « associés » pourront participer et proposer.

Collège administrations : 6

Titulaires : les 2 Préfets, les 2 chefs du SIDPC, pompier, DRIRE

Associés : 2 DDE, 2 travail & emploi, la subdivision DRIRE

Collège collectivités : 4

Titulaires : 4 maires

Associés : 1 Conseil Régional, 1 CABAB, 1 Seignanx

Collège exploitants : 4

Titulaires : 2 représentants par entreprise (direction et HSE)

Associés : 1 port de Bayonne (CCI)

Collège riverains : 5

Une lettre a été adressée à Mme DUHART pour la représentation des associations et riverains.

Titulaires : 3 associations dont le CADE, IDEAL et ZIPADOUR et 2 riverains pour Boucau et Tarnos.

Collège salariés : 4

Titulaires : 2 représentants par entreprise, membres du CHSCT.

Soit 23 membres titulaires et 9 associés.

Une discussion porte sur la représentation d'autres associations, en particulier d'Anglet, sur le fonctionnement Président et secrétaire, la relation entre le CLIC et le GRM.

M. CLAVERIE indique que le CADE s'est réuni pour sa représentation et rappelle que ce n'est, selon les textes du ministre COCHET, ni à l'administration, ni à un industriel de présider, sous risque d'incompatibilité déontologique, celui-ci doit être un indépendant.

M. AURIAULT indique que cela pourrait être un élu ou une personnalité connaissant les problèmes. Du temps des premières discussions portant sur le fonctionnement du S3PI, il avait été abordé la mise en place d'un comité scientifique, cela aurait pu aider et reste d'actualité.

M. AMIEL dit que la présidence ne peut être tenue par un industriel, un salarié ou une association. Ce ne peut être qu'un élu ou l'administration ou une personnalité locale.

Mme la Présidente suggère que l'on discute sur le profil le mieux indiqué pour la présidence du CLIC. Des propositions pourront être faites.

Questions diverses :

M. BOTELLA demande si tous les membres du GRM et EAU seront invités à la réunion du S3PI.

M. AMIEL dit que ce sont les membres du S3PI qui seront invités.

Le Commandant GEISLER fait état d'une évolution concernant la couverture pompier dans le département avec un nouveau échelon intermédiaire Pays Basque sauf Soule, Mauleon/Tardets.

M. RANSON qui assure l'interim après le départ de M. LE PORS, signale que les prochains travaux de déroctage du banc du Redon se feront par une drague raboteuse avec aspiration, évitant tout recours à l'explosif.

Mme la Présidente remercie tous les membres du GRM et clôture les travaux.

Michel Botella Environnement Intervention